



Association de Lieux de Vie Essonnien
Affiliée à l' U.N.A.F.A.M.

Compte-rendu d'activité 1998 - 1999

Le premier trimestre de l'année 1998 a été consacré à plusieurs mises à jour successives du dossier de notre projet, après la réunion tripartite Conseil Général - DDASS Etat - A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M. du 25 novembre 1997.

Le 29 janvier 1998, M. GUYOMARC'H, sous-directeur chargé de la Solidarité et de la Famille au Conseil Général, nous a donné un certain nombre de directives, confirmées et complétées au cours d'une seconde réunion le 6 mars 1998 avec M. GUYOMARC'H et Mme LEGUET ainsi que le bureau complet de l'A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M.

Parallèlement, une réunion s'est tenue au bureau national de l'U.N.A.F.A.M. au cours de laquelle Josiane RAMEL, Philippe HARGOUS et Joël ROCHE ont exposé notre projet et déposé un exemplaire de son dossier.

Toutes les rectifications utiles ont été effectuées par notre secrétaire, à partir du dossier initialement constitué par C.A.E. à Massy. Le dossier a été transmis officiellement au Conseil Général le 11 avril 1998, sur la base d'une location de l'immeuble, 3 avenue du Général de Gaulle à Juvisy-sur-Orge, à l'OPHLM "OPIEVOY" qui doit l'acheter à l'ASSEDIC de l'Essonne.

Or après de multiples démarches écrites et téléphoniques auprès de l'OPIEVOY (01/04; 07/04; 08/04; 27/04) il s'est avéré que cet office ne pouvait pas acquérir l'immeuble.

La S.A. HLM "l'ATHEGIENNE" également pressentie (25/06) a répondu négativement.

Des démarches ont été faites le 26/06 par le président de l'A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M. auprès des services d'urbanisme de Juvisy pour obtenir des plans et connaître les conditions d'adaptation de l'immeuble de Juvisy à notre projet.

Au cours d'une réunion à CAE-MASSY, le 24 septembre 1998, M. RAFAITIN a envisagé une acquisition de l'immeuble par CAE ou une SCI à constituer. Une proposition dans ce sens nous a été faite le 12 octobre 1998, par écrit.

Le 30 septembre 1998, Mme PROVIN (ASSEDIC de l'Essonne) a sollicité, auprès du président de l'A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M., des informations sur l'avancement de notre projet, l'immeuble étant en vente depuis 1995, et un autre acquéreur possible s'étant manifesté.

En conséquence, un dossier modificatif a été déposé au Conseil Général le 20 octobre 1998 après que Josiane RAMEL eut procédé aux modifications utiles.

Au cours d'une entrevue du 28 octobre 1998, entre Alain DARBAS et Jérôme GUEDJ, vice-président du Conseil Général, ce dernier a proposé que l'A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M. soit acquéreur de l'immeuble, moyennant une attribution de subventions couvrant 60% de l'intégralité des frais d'aménagement.

Le 29 octobre 1998, Alain DARBAS et Joël ROCHE ont consulté le Crédit Mutuel à Etampes et constaté que l'acquisition directe était une solution moins onéreuse pour l'Association. Le Bureau a donc décidé d'opter pour ce choix.

A partir du 1^{er} novembre 1998, les opérations nécessaires ont été menées le plus rapidement possible pour procéder à une dernière mise à jour du dossier et initialiser les procédures de réalisation:

- dépôt d'un dossier complémentaire au Conseil Général le 31/12/98
- signature d'une promesse de vente le 12/01/1999
- préparation avec M. DEPEYRE, architecte, d'un dossier de permis de construire.
- demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France le 20/01/1999

- démarches par le président , les 26/11/1998 et 27/11/1998 auprès des Centres des Impôts d'Arpajon et de Corbeil (définition des futurs régimes d'imposition de l'Association et de l'immeuble)
- visite d'Alain DARBAS et Joël ROCHE au Parlement Européen de Bruxelles (M.MATZ, attaché parlementaire) et envoi de dossiers de demande de subvention (23/10/1998 et 21/01/1999)
- réception de l'avis favorable du CROSS d'Ile-de-France le 18 mars 1999 (M.TARDIVAT et M.ROCHE s'étant rendus devant ce comité pour plaider notre cause).
- arrêté d'autorisation de création du Conseil Général le 19/04/1999.
- suite à la défection du Crédit Mutuel, contact pris le 29/01/1999 avec Mme DELBAST (BNP à Massy) par Alain DARBAS et Joël ROCHE.
- demande de subvention au Conseil Général le 25/05/1999 (le montant définitif prévisionnel des travaux n'ayant été fixé qu'à cette date).
- dépôt de demande de permis de construire par M.DEPEYRE le 08/02/1999, avec jusqu'au 10/07/1999 plusieurs modifications importantes imposées par les services de l'Equipement (sécurité, emplacements de parkings, accès handicapés). De ce fait, le montant des travaux, chiffré le 31/12/1998 à 3 644 630F, a été notablement majoré pour atteindre 5 296 170F (mise à jour du 23/06/1999).
- notification de la subdivision de Palaiseau (services préfectoraux) :l'autorisation de réaliser les travaux sera donnée au plus tard le 10/10/1999.
- les modifications intervenues ont entraîné des retards de plusieurs mois par rapport au calendrier initial, rendant caduques certaines dispositions de la promesse de vente du 12/01/1999. Le notaire, Maître MARTIN, a été informé de cette situation et a envisagé la rédaction d'un avenant (courriers et visites de Philippe HARGOUS et de Joël ROCHE : 10/02/1999, 10/03/1999, 04/05/1999, 17/06/1999). Pour l'instant, cet avenant n'a pas été rédigé.

D'autres projets de foyers sont envisagés à Evry, Viry-Chatillon, Etampes et sont actuellement à l'étude.

Les objectifs actuels sont essentiellement l'obtention:

- des subventions sollicitées
- de la garantie d'emprunt du Conseil Général
- des prêts de la BNP

Sur ce dernier point, Philippe HARGOUS a obtenu par courrier du 13/07/1999 un accord de principe. Notre dossier de demande de subvention départementale doit être examiné en commission le 23/09/1999.

Enfin il est rappelé que, sauf obstacle imprévu, l'ouverture du foyer de Juvisy-sur-Orge est prévue le 1^{er} mai 2000.

pour le Bureau de l'A.L.V.E. - U.N.A.F.A.M.
le Président



Joël ROCHE